

▪ **CR AFFICHÉ** sur le panneau situé à l'Hôtel de Ville Place Foch 61000 ALENÇON (à côté du service Etat-Civil) aux heures habituelles d'ouverture de la Mairie d'Alençon, siège de la Communauté Urbaine d'Alençon
▪ **CR PUBLIÉ** en même temps sur le site Internet CUA : <http://www.communaute-urbaine-alencon.fr>

BUREAU DE COMMUNAUTÉ DÉLÉGUÉ

DU 21 NOVEMBRE 2019

HALLE AUX TOILES D'ALENÇON

COMPTE-RENDU DE SÉANCE POUR AFFICHAGE

Affiché le 18 octobre 2019

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un novembre, à dix-huit heures trente minutes, le Bureau Délégué de la Communauté Urbaine d'Alençon, sur convocation adressée le **14 novembre 2019** et sous la présidence de **Monsieur Ahamada DIBO**, s'est réuni en séance publique à la Halle aux Toiles d'Alençon.

ÉTAIENT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers en exercice, sauf :

M. Ludovic ASSIER qui a donné pouvoir à M. Alain LENORMAND.
M. Jean-Louis BATTISTELLA qui a donné pouvoir à M. Pascal DEVIENNE.
Mme Martine LINQUETTE qui a donné pouvoir à M. André TROTTE.
M. Roger LOUISFERT qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GALLAIS.
M. Alain MEYER qui a donné pouvoir à M. Sylvain LAUNAY-S.

M. Francis AIVAR, Mme Mireille CHEVALLIER, M. Michel GENOIS, M. Michel JULIEN, M. Armand KAYA, M. Joseph LAMBERT, M. Denis LAUNAY-D, M. Fabien LORQUER, M. Richard MARQUET, M. Philippe MONNIER, M. Jean-Pierre RUSSEAU, M. Laurent YVARD, excusés.

Monsieur Michel MERCIER est nommé **secrétaire de séance**.

Le procès-verbal de la dernière réunion du **10 octobre 2019** est adopté à l'unanimité.

N° BCU20191121-001

FINANCES

REMBOURSEMENT DE FRAIS CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE À LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU CORBEIS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION

Depuis l'arrêté préfectoral du 4 juin 1997, la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) exerce la compétence « Gestion de la restauration scolaire ».

Il revient donc à la CUA de prendre en charge les dépenses de fonctionnement afférentes à cette compétence.

En ce qui concerne la commune de Saint-Germain-du-Corbéis, celle-ci assure la gestion et le suivi du personnel communal dont une partie des missions concerne la restauration scolaire. Des conventions de mise à disposition du personnel concernant cinq agents titulaires ont été conclues à compter du 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'une convention de remboursement de frais pour un agent non titulaire à raison de 0 h 45 par jour d'école pour l'année 2018. Celle-ci étant arrivée à son terme, il est proposé de la reconduire pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi, afin de prendre en charge les dépenses de ce personnel relevant de la CUA, il est proposé de définir les conditions et modalités de participation de la CUA dans le cadre d'une convention de remboursement des charges d'un agent non titulaire du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 12 novembre 2019,

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** le remboursement des charges de personnel d'un agent non titulaire à la commune de Saint-Germain-du-Corbéis, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021,

➤ **DÉCIDE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011251620875 du budget concerné,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- la convention, telle que proposée,
- tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20191121-002

MARCHÉS PUBLICS

PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET DE DÉPANNAGE DES PORTES, PORTAILS ET BARRIÈRES AUTOMATIQUES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ALENÇON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UN MARCHÉ

Les marchés des lots n° 1 et n° 2 concernant les prestations de maintenance et de dépannage des portes, portails et barrières automatiques de la Communauté urbaine d'Alençon arrivent à échéance en fin d'année 2019.

Aussi, il est proposé de lancer une nouvelle mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée avec des accords-cadres à bons de commande d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction pour chacun des lots.

Il sera défini un lot par site, chaque lot donnant lieu à un accord-cadre, soit :

Sites	Seuils maxi annuels Euros HT
Lot n° 1 - Pépinière d'entreprises	2 000 € HT
Lot n° 2 - Camping de Guéramé	1 500 € HT

Soit un montant global maximum sur la totalité d'exécution des accords-cadres de 10 500 € HT.

S'agissant d'accord-cadre pluriannuels, leur signature ne peut être autorisée par la délibération du 29 juin 2017 qui autorise Monsieur le Président à signer les marchés et accords-cadres dont les crédits sont inscrits au budget.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 12 novembre 2019,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer des accords-cadres à bons de commande pour la maintenance et le dépannage des portes, portails et barrières automatiques pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par reconduction tacite. Les prestations sont réparties en 2 lots et les montants maximums par période d'exécution étant les suivants :

Sites	Seuils maxi annuels Euros HT
Lot n° 1 - Pépinière d'entreprises	2 000 € HT
Lot n° 2 - Camping de Guéramé	1 500 € HT

➤ **S'ENGAGE** à inscrire au budget des exercices concernés les crédits nécessaires à l'exécution du marché.

PERSONNEL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est nécessaire d'adapter le tableau des effectifs :

- pour tenir compte de l'évolution et de la réorganisation des services ainsi que des mouvements de personnel,

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 12 novembre 2019,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE :**

- des transformations et créations de postes suivantes :

CREATIONS	SUPPRESSIONS	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE	TP COMPLET	01/12/2019
0	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE	TP COMPLET	01/12/2019
0	1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	TP COMPLET	01/12/2019
0	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/12/2019
0	1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (HAUTBOIS)	TNC 8 H	01/12/2019
0	1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/12/2019
1	0	REDACTEUR	TP COMPLET	01/12/2019
1	0	REDACTEUR	TP COMPLET	01/12/2019
1	0	AGENT DE MAITRISE	TP COMPLET	01/12/2019
1	0	REDACTEUR	TP COMPLET	01/12/2019
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TP COMPLET	01/12/2019
0	1	ADJOINT TECHNIQUE	TNC 28 H/S	01/12/2019
1	0	AGENT SOCIAL	TP COMPLET	01/12/2019
0	1	AGENT SOCIAL	TNC 28H/S	01/12/2019
0	1	AGENT DE MAITRISE	TP COMPLET	01/12/2019
1	0	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/12/2019
0	1	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE (ART DRAMATIQUE)	TNC 8 H	01/12/2019
1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/12/2019
0	1	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE	TP COMPLET	01/11/2019
1	0	AGENT SOCIAL	TP COMPLET	01/12/2019
1	0	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE DEUXIEME CLASSE	TNC 28 H	01/12/2019
0	1	AGENT SOCIAL	TNC 28 H	01/12/2019
1	0	ADJOINT TECHNIQUE	TP COMPLET	01/12/2019
1	0	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	TP COMPLET	01/12/2019
1	0	INGENIEUR	TP COMPLET	01/12/2019

➤ **S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

ÉCONOMIE

INITIATIVE ORNE - ADHÉSION ET COTISATION 2019

Chaque année depuis 2014, la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) renouvelle son adhésion à « Initiative Orne », association qui intervient auprès des personnes qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise, en leur apportant un soutien financier et un accompagnement.

En 2017, le Conseil d'Administration de l'association « Initiative Orne » avait approuvé deux résolutions concernant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'Orne :

- la première renforçant leur représentation dans le collège des collectivités publiques de l'association,
- la seconde revalorisant le montant des cotisations des intercommunalités dans le cadre de la création d'une nouvelle offre de services aux créateurs et repreneurs d'entreprises décidée par le Conseil Régional Normandie et l'Agence de Développement pour la Normandie via un guichet unique porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie Normandie.

Le 4 juin 2018, l'Assemblée Générale de l'association a approuvé l'augmentation des cotisations appelées auprès des intercommunalités de l'Orne pour compenser, en partie, la diminution de la subvention du Conseil Départemental de l'Orne. Les cotisations des intercommunalités ont été fixées à 10 centimes d'euros par habitant.

Pour l'année 2018, le montant de la cotisation de la CUA s'élevait à 5 661 €. Pour l'année 2019, il est de 5 651 €.

Pour information, en 2018, 20 porteurs de projets de la CUA ont été soutenus par Initiative Orne et la CUA partenaire.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 12 novembre 2019,

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **MAINTIENT** l'adhésion de la CUA à « Initiative Orne » pour l'année 2019,
- **ACCEPTE** le versement d'une cotisation d'un montant de 5 651 € à l'association « Initiative Orne » pour l'année 2019,
- **DECISE** d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à la ligne budgétaire 011.90.1 6288.3 du budget concerné,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20191121-005

TOURISME

STATION TRAIL D'ECOUVES - CRÉATION D'UN BÂTIMENT D'ACCUEIL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LES MARCHÉS DE TRAVAUX

La Communauté Urbaine d'Alençon (CUA) a souhaité construire un bâtiment d'accueil pour la station trail d'Ecouvès ouverte en juin 2019.

Par délibération du 28 mars 2019, le Conseil communautaire a accepté le plan de financement de cette opération pour un montant de 250 000 € HT.

Le dossier de consultation de ce projet a été décomposé selon 10 lots :

- lot n°1 « VRD »,
- lot n° 2 « Terrassement – fondation – gros œuvre – réseaux sous dallage – ravalement »,
- lot n° 3 « Charpente – ossature bois – bardage – terrasse bois »,
- lot n° 4 « Couverture »,
- lot n° 5 « Isolation – doublages – cloisons – faux-plafonds – menuiseries intérieures bois »,
- lot n° 6 « Menuiseries extérieures aluminium »,
- lot n° 7 « Plomberie »,
- lot n° 8 « Électricité »,
- lot n° 9 « Carrelage – faïence »,
- lot n° 10 « Peinture ».

Les lots seront réalisés en 2020.

Les travaux ont fait l'objet d'une mise en concurrence sous la forme d'une procédure adaptée conformément aux articles R 2123-1, R 2123-4 et R 2123-5 du Code de la Commande Publique.

La durée de réalisation des travaux pour l'ensemble des lots est de 6 à 8 mois.

S'agissant de marchés de travaux pluriannuels, leur signature ne peut pas être autorisée par la délibération du 29 juin 2017 qui autorise Monsieur le Président à signer les marchés lorsque les crédits sont inscrits au budget. Elle doit donc faire l'objet d'une délibération spécifique.

La commission d'attribution du novembre 2019 a attribué les lots suivants :

- lot n° 1 « VRD » à l'entreprise Colas pour un montant de 19 850,70 € TTC,
- lot n° 2 « Terrassement – fondation – gros œuvre – réseaux sous dallage – ravalement » à l'entreprise SAS Morin pour un montant de 52 693,52 € TTC,
- lot n° 3 « Charpente – ossature bois – bardage – terrasse bois » à l'entreprise Linéa+bois pour un montant de 51 457,84 € TTC, incluant une variante pour la fourniture et pose de renforts de charpente en cas de pose de panneaux photovoltaïques,
- lot n° 4 « Couverture » à l'entreprise Marié pour un montant de 22 920,46 € TTC, incluant une variante pour la pose de supports de panneaux photovoltaïques,
- lot n° 5 « Isolation – doublages – cloisons – faux-plafonds – menuiseries intérieures bois » à l'entreprise Lessinger pour un montant de 26 640 € TTC,
- lot n° 6 « Menuiseries extérieures aluminium » à l'entreprise Menuiserie Louise pour un montant de 27 703,21 € TTC,
- lot n° 7 « Plomberie » à l'entreprise SCF pour un montant de 12 956,57 € TTC,
- lot n° 8 « Électricité » à l'entreprise Hen Elec pour un montant de 39 232,40 € TTC incluant la variante pour la pose de panneaux photovoltaïques,
- lot n° 9 « Carrelage – faïence » à l'entreprise Pottier Fils pour un montant de 18 154,03 € TTC,

Ces entreprises ont remis les offres économiquement les plus avantageuses,

Le lot n° 10 « Peinture » n'a fait l'objet d'aucune offre de la part d'entreprises. Il sera relancé ultérieurement.

Soit un montant total de 271 608,73 € TTC (226 340,61 € HT) hors lot n° 10.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 12 novembre 2019,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer, en application de l'article L 2122-21-1 du CGCT et en amont du lancement de la consultation, dans le cadre des prestations pour la réalisation des travaux de construction du bâtiment d'accueil de la station Trail d'Ecouves les marchés de travaux :

- avec l'entreprise Colas, un marché pour le lot n° 1 « VRD », pour un montant de 19 850,70 € TTC,
- avec l'entreprise SAS Morin, un marché pour le lot n° 2 « Terrassement – fondation – gros œuvre – réseaux sous dallage – ravalement », pour un montant de 52 693,52 € TTC,
- avec l'entreprise Linéa+bois, un marché pour le lot n° 3 « Charpente – ossature bois – bardage – terrasse bois », pour un montant de 51 457,84 € TTC, incluant une variante pour la fourniture et pose de renforts de charpente en cas de pose de panneaux photovoltaïques,
- avec l'entreprise Marié, un marché pour le lot n° 4 « Couverture », pour un montant de 22 920,46 € TTC, incluant une variante pour la pose de supports de panneaux photovoltaïques,
- avec l'entreprise Lessinger, un marché pour le lot n° 5 « Isolation – doublages – cloisons – faux-plafonds – menuiseries intérieures bois », pour un montant de 26 640 € TTC,
- avec l'entreprise Menuiserie Louise, un marché pour le lot n° 6 « Menuiseries extérieures aluminium », pour un montant de 27 703,21 € TTC,
- avec l'entreprise SCF, un marché pour le lot n° 7 « Plomberie », pour un montant de 12 956,57 € TTC,
- avec l'entreprise Hen Elec un marché pour le lot n° 8 « Electricité », pour un montant de 39 232,40 € TTC,
- avec l'entreprise Pottier Fils un marché pour le lot n° 9 « Carrelage – faïence », pour un montant de 18 154,03 € TTC,

➤ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2020 sur la ligne budgétaire 21 414 2145.0,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué :
- à relancer ultérieurement, dans le cadre d'une procédure négociée, le lot n° 10 « Peinture »,
 - à signer tous documents relatifs à ce dossier.

N° BCU20191121-006

GESTION IMMOBILIERE

TRAIL ECOUVES - ACQUISITION DU TERRAIN D'ASSIETTE NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT

Dans le cadre du développement des circuits trail sur l'agglomération alençonnaise, la Communauté urbaine d'Alençon doit construire un bâtiment avec sanitaires, permettant l'accueil des trailers, au lieu-dit le Grand Pré à Ecouves/Radon.

Ainsi, il est nécessaire d'acquérir le terrain d'assiette de ce bâtiment et l'emprise autour pour la réalisation des réseaux et les accès, la surface étant estimée à environ 860 m², à prélever sur les parcelles AN n° 29p et AN n° 18p, située route de l'Étang.

Un accord est intervenu avec la commune d'Écouves moyennant le prix de 1 € symbolique, la Communauté Urbaine prenant en charge les frais de géomètre et d'acte notarié.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 12 novembre 2019,

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** l'acquisition de 860 m² environ à détacher de la section AN n° 29p et AN n° 18p, route de l'Étang à Écouves, au prix de 1 € symbolique, la Communauté urbaine d'Alençon prenant en charge les frais de géomètre et d'acte notarié,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20191121-007

DÉCHETS MÉNAGERS

PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA DÉCHETTERIE D'ARÇONNAY - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LES MARCHÉS

Par délibération du 15 octobre 2015 le Conseil communautaire a validé la modernisation et l'extension du réseau des déchetteries de la Communauté urbaine d'Alençon.

Pour permettre la construction de la déchetterie, un marché en procédure adaptée a été publié le 8 août 2018.

Après étude des offres, les lots ont été attribués comme suit :

- lot n° 1 « VRD » à EUROVIA pour un montant de 821 508,51 € HT,
- lot n° 2 « éclairage – courants faibles – vidéosurveillance et contrôle d'accès » à BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour un montant de 107 059,36 € HT,
- lot n° 3 « clôture - portail et aménagements paysagers » à SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT pour un montant de 71 940,58 € HT.

Une nouvelle consultation a été lancée le 2 mai 2019 concernant le lot n° 4 « bâtiments : local d'accueil et un local DDS ». Il a été attribué pour un montant de 302 086 € HT à la société SADE, entreprise mieux disante.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 12 novembre 2019,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :

- ✓ les marchés de travaux suivants :
 - lot n° 1 « VRD » à EUROVIA pour un montant de 821 508,51 € HT,
 - lot n° 2 « éclairage – courants faibles – vidéosurveillance et contrôle d'accès » à BOUYGUES ENERGIES & SERVICES pour un montant de 107 059,36 € HT,
 - lot n° 3 « clôture - portail et aménagements paysagers » à SAS PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT pour un montant de 71 940,58 € HT,
 - lot n° 4 « Bâtiment » à SADE pour un montant de 302 086 € HT,
- ✓ tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20191121-008

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

SPECTACLE "AH FÉLIX (N'EST PAS LE BON TITRE)" - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SCÈNE NATIONALE 61

Dans le cadre de la saison 2019/2020, la Scène Nationale 61 propose au Chœur de femmes du Conservatoire à Rayonnement Départemental de participer au spectacle intitulé « Ah Félix (n'est pas le bon titre) ».

Les représentations auront lieu :

- mardi 03 décembre 2019 à 20 h 30 au Théâtre d'Alençon,

- mercredi 04 décembre 2019 à 19 h 30 au Théâtre d'Alençon,
- jeudi 05 décembre 2019 à 20 h 30 au Forum de Flers.

Les modalités de partenariat entre la Communauté urbaine d'Alençon et la Scène Nationale 61 sont définies dans le cadre d'une convention.

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté urbaine d'Alençon et la Scène Nationale 61 ayant pour objet de définir les modalités de partenariat pour le spectacle « Ah Félix (n'est pas le bon titre) »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
 - la convention correspondante, telle que proposée,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20191121-009

PISCINES ET PATINOIRE

EXTENSION DU CENTRE AQUATIQUE ALENCÉA - CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME) ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE

La Communauté urbaine d'Alençon a entrepris de réaliser une extension sur le site du centre aquatique Alencéa. Afin de maîtriser les dépenses énergétiques du centre aquatique, les élus communautaires ont validé un programme de travaux qui comprend :

- l'installation d'un traitement d'air avec la mise en place d'un groupe à absorption pour la déshumidification de l'air,
- une production d'eau chaude sanitaire solaire via l'installation de panneaux solaires,
- l'installation d'une pompe à chaleur pour exploiter le potentiel géothermique du site et ainsi contribuer au maintien en température de l'eau des bassins.

Ces aménagements pouvant faire l'objet de financements de la part de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie (ADEME) qui pourraient atteindre 100 000 €, une convention de financement a été établie entre l'agence et la Communauté urbaine d'Alençon.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la convention de financement entre la Communauté urbaine d'Alençon et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise d'Énergie, telle que proposée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

N° BCU20191121-010

TRAVAUX

MARCHÉ N° 2017/00104 - PARC ANOVA - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SANITAIRES

En 2017, la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) a entrepris des travaux d'aménagement de sanitaires au Parc Anova, dans l'ancienne partie « administration », désaffectée après rénovation du bâtiment.

Pour la réalisation du lot n° 4 « Menuiseries intérieures bois et aluminium - cloisons préfabriquées », la CUA a contracté avec l'entreprise SMA le marché n° 2017/ 00104, notifié le 30 mars 2017 et d'un montant de 17 124 € TTC.

L'exécution des travaux a subi un retard qui ne pouvait être incombé à l'entreprise SMA.

En conséquence, bien que le délai initial dudit marché ait été dépassé, il est proposé de ne pas appliquer de pénalités de retard à l'entreprise SMA, en dérogation des dispositions prévues au cahier des clauses administratives du marché.

Vu l'avis favorable de la Commission n° 1 « Finances », réunie le 12 novembre 2019,

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **RENONCE** à l'application des pénalités de retard à l'entreprise SMA, dans le cadre du marché n°2017/00104 contracté en mars 2017,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile afférent à ce marché et relatif à ce dossier.

N° BCU20191121-011

MÉDIATHEQUES - RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

EXPOSITION "LES JEUX VIDÉO" - PRÊT DE MATÉRIEL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRÉSIDENT POUR SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL

Dans le cadre du mois du jeu vidéo, le réseau des médiathèques de la Communauté urbaine d'Alençon organise une exposition intitulée « Les jeux vidéo ». Cette exposition se déroulera du samedi 23 novembre au samedi 28 décembre 2019 à la médiathèque Charles AVELINE.

Un particulier, Monsieur Pierrick Moreau, a proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, sa collection personnelle de consoles de jeux et objets divers pour la durée de l'exposition.

Une convention a été rédigée pour définir les conditions de ce prêt.

Il est demandé au Bureau de bien vouloir approuver la signature de cette convention.

Le Bureau Délégué, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la convention de mise à disposition de matériel à passer entre Monsieur Pierrick Moreau et la Communauté urbaine d'Alençon, dans le cadre de l'exposition de la médiathèque Aveline,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer :
- la convention de mise à disposition de matériel, telle que proposée,
 - tous documents utiles relatifs à ce dossier.



Vu, Le Président,

Ahamada DIBO